

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2011

RELEVÉ DE CONCLUSION

Convocation : 25 janvier 2011.

Présents : M. JP TIXADOR, président, M. A. RENART, vice-président, MME A. FOLLIARD, MM M. COLOMER, L. LAFONT, L. MUNOZ, membres.

Absent excusé : M. P. PLUSQUELLEC qui a donné procuration au président.

Absents : MM A. BATTLO, A. LABERTY, A. NOÉ.

Invités : MME Jacqueline ARMENGOU, maire, MM G. LUIS, trésorier de MONT-LOUIS et P. FAUVEAU, directeur.

Le quorum atteint, le président ouvre la séance à 18 heures.

L'ordre du jour est celui qui apparaît dans le présent relevé de conclusions.

I- SECRÉTAIRE DE SÉANCE : monsieur A. RENART est élu secrétaire de séance à l'**UNANIMITÉ**.

II- RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2010 : approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

III- DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT CONCERNANT MADAME CHEVILLARD : cette personne a quitté LA CABANASSE en laissant un impayé de 267,17€, son assistante sociale a contacté le Trésorier pour un étalement ou un dégrèvement. Après avoir entendu l'exposé des problèmes douloureux vécus par cette dame, le Conseil décide, d'une part de ne pas accorder de dégrèvement afin de ne pas créer de précédent alors que le problème des impayés se pose plus que jamais, d'autre part de demander à M le Trésorier de lui accorder le plus large étalement de paiement possible : **UNANIMITÉ**.

IV- BUDGET 2011 : le directeur présente le projet de budget point par point en insistant sur le fait que le tarif de cession augmente beaucoup plus vite que la tarif de vente réglementé, ce qui entraîne une baisse très sensible des ressources de la régie. Il insiste sur les coûts croissants des travaux d'extension et de raccordements et surtout sur le poids des impayés alors que, faute de suivi au niveau de la perception nous ne pouvons pas toujours exercer nos moyens de pression habituels, réduction ou coupure. Il souligne le coût de l'éclairage public de 36 000€ et la nécessité de prévoir sa modernisation permettant de faire des économies. Il indique que le nouveau calcul des taxes locales peut être consulté sur le site Internet.

Sous réserve de concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour ce qui concerne le solde d'exécution du budget 2010 touchant le compte de classe 2 en recette et les comptes 618 et 11 en dépenses, le Conseil adopte le budget 2011 à l'**UNANIMITÉ**.

V- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION : le Compte Administratif a été détaillé au long de l'exposé du budget, le Conseil d'Administration en a donc pris connaissance.

Conformément à l'article 9 des statuts autorisant le vote par correspondance sur un sujet précis, le conseil décide à l'UNANIMITÉ l'organisation d'un tel vote sur les comptes en question s'ils sont en parfaite concordance, validant aussi les comptes du budget précisés dans le paragraphe précédent.

L'ordre du jour épuisé, le président lève la séance à 19 heures.

Le secrétaire de séance

Le Président

A. RENART

JP TIXADOR

 Régie électrique : 10 avenue LAX- F-66210 LA CABANASSE

 00 33 (0)4 68 04 11 35  00 33 (0)4 68 04 25 08

 contact@regicab.fr ou regie-la-cabanasse@wanadoo.fr

<http://www.regicab.fr>